



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 10551

Texte de la question

M. Claude Bodin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité de promouvoir l'esprit d'entreprise, notamment auprès des jeunes générations. À cet effet, il lui semblerait tout à fait opportun et justifié que l'éducation nationale intègre cette dimension d'entrepreneuriat dans ses dispositifs de formation. Cela pourrait prendre la forme d'une nouvelle option facultative au Baccalauréat, l'option « création d'entreprise ». Au même titre que les arts plastiques, le cinéma/audiovisuel, le théâtre ou les langues anciennes qui participent, quant à elles, au développement personnel de l'individu, cette nouvelle option pourrait rapporter des points supplémentaires. Elle permettrait au jeune d'apprendre notamment à travailler en équipe, découvrir la conduite d'un projet, prendre de l'autonomie : toutes compétences indispensables pour son avenir professionnel quel que soit le choix de carrière ultérieur, salariat ou entrepreneuriat, et de surcroît nécessaires pour s'adapter au marché de l'emploi dans une économie mondialisée. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser quelles sont ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale a pris connaissance avec attention de la proposition visant à la création d'une option facultative « création d'entreprise » au baccalauréat. Il tient toutefois à souligner que le socle commun de connaissances et de compétences, publié en annexe du décret du 11 juillet 2006, consacre la compétence 7 à l'autonomie et l'initiative. Il s'agit de faire connaître aux élèves, dès le collège, l'environnement économique dans lequel ils évoluent : l'entreprise, les métiers et les parcours de formation correspondants. Il s'agit également de leur faire acquérir les capacités à réaliser des projets, trouver et contacter des partenaires et consulter des personnes ressources. Par ailleurs, à partir de la rentrée 2008, un parcours de découverte des métiers et des formations sera institué dans les collèges et les lycées volontaires, avant d'être généralisé à la rentrée 2009. Il aura vocation à s'adresser à l'ensemble des élèves à partir de la classe de 5e, afin de leur permettre d'appréhender, lors de leur cursus scolaire, des métiers différents à tous les niveaux de qualification, de découvrir le monde de l'entreprise pour en cerner son organisation et ses activités ainsi que les voies de formation préparant à ces divers métiers. Ce parcours complètera l'ouverture au monde des métiers et de l'entreprise déjà proposée au collège sous diverses formes, notamment : la « semaine école-entreprise », qui fait désormais partie du calendrier annuel des manifestations organisées en lien avec le monde professionnel dans le cadre de l'accord signé entre le ministère et le MEDEF, et qui vise à faciliter le dialogue entre chefs d'entreprises et chefs d'établissements et à aider à la connaissance de la réalité des entreprises et des différents métiers ainsi que des voies de formation correspondantes ; un enseignement de découverte professionnelle en 3e, sous forme d'option facultative de trois heures ou de module de six heures, qui fait découvrir aux élèves plusieurs métiers ainsi que les formations et les diplômes qui y conduisent. S'agissant du lycée, il existe deux séries aux baccalauréats général et technologique dont les enseignements laissent une grande part à l'économie : la série ES, centrée essentiellement sur l'économie générale, et la série STG, centrée sur l'économie d'entreprise. Ces deux séries abordent largement dans le cadre de leur formation le thème de l'entreprise. Elles forment chaque année environ 200 000 bacheliers. Il existe également dans la voie

professionnelle une filière baccalauréat professionnel commerce, qui fait une place importante à l'économie et à la gestion. De plus, l'épreuve actuelle de « travaux personnels encadrés », épreuve orale obligatoire au baccalauréat général, répond en grande partie aux objectifs de l'option proposée. En effet, cette épreuve est caractérisée par un travail, en partie collectif, qui va de la conception d'un projet à sa réalisation concrète et à sa présentation orale s'appuyant sur une note de synthèse individuelle. Elle implique au moins deux disciplines et permet aux élèves d'apprendre à travailler en équipe, de découvrir la conduite d'un projet tout en prenant de l'autonomie. Dès lors, il apparaît que la création d'une nouvelle option spécifique ne paraît pas opportune.

Données clés

Auteur : [M. Claude Bodin](#)

Circonscription : Val-d'Oise (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10551

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7184

Réponse publiée le : 19 août 2008, page 7182